

**RAPPORT N° 96/5-20
au Conseil Municipal**

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
COMMUNE PRIMA - ZAC FOUCHEROLLES/RN 102**

AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC LA S.A. GOUVERNET

Un marché de travaux d'un montant TTC de 1 346 559,82 F a été passé avec la S.A. GOUVERNET pour l'exécution des travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable de la Commune Prima à partir de la ZAC de Foucherolles.

A) Lors de l'exécution des travaux de ce marché à prix unitaires, les quantités mises en oeuvre ont du être modifiées (confer le projet de décompte final ci-joint) ; les principaux postes concernés étant les suivants :

- Prestations en plus-value

- 203 * Plus-value pour remblai TV 0/80
- 403 * Béton pour protection de canalisation
- 405 * Démolition et réfection de piédroit de caniveau
- 406 * Maçonnerie de moellons

- Prestations en moins-value

- 201 * Fouilles en tranchée
- 202 * Plus-value pour fouilles en terrain rocheux
- 401b * Démolition et réfection de voie Nationale

Ces différences de quantités mises en oeuvre par rapport à celles estimées lors de l'étude résultent essentiellement de modifications d'implantation des canalisations à poser, en raison de l'encombrement de l'itinéraire par d'autres réseaux souterrains dont le positionnement exact n'a pu être relevé que lors de l'exécution des sondages et à l'avancement des travaux.

Le coût supplémentaire qui en résulte est de 34 590,50 F HT (soit 37 876,60 F TTC).

B) Le délai d'exécution contractuel étant de trois mois et l'ordre de service de début des travaux ayant été fixé au 23 octobre 1995, la S.A. GOUVERNET a été confrontée à des mouvements de grève du personnel pendant le déroulement du chantier, incidents qui ont désorganisé le calendrier d'intervention initialement établi.

RAPPORT N° 96/5-20

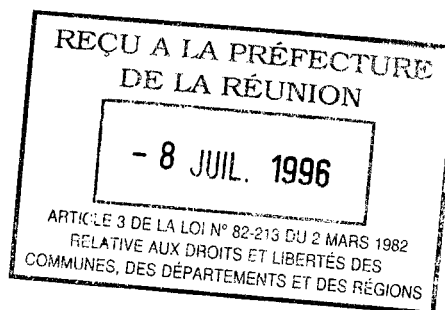
L'entreprise sollicite une prolongation du délai d'exécution des travaux de deux mois pour la prise en compte de ces mouvements sociaux, ainsi que les journées d'intempéries survenues au cours du 1er trimestre 1996.

L'exécution des quantités en plus-values s'étant avérée nécessaire pour des raisons d'implantation du réseau, et les retards survenus en cours de chantier pour les raisons ci-dessus n'ayant pas eu d'effets préjudiciables à la collectivité pour la mise en oeuvre de l'opération de RHI Commune Prima, je vous demande d'approuver l'Avenant n° 1 au marché passé avec la S.A. GOUVERNET, lequel consiste :

- a) à augmenter de 37 876,00 F TTC le montant initial du marché ; les crédits étant prévus au Budget Annexe de l'Eau ;
- b) à prolonger de deux mois le délai d'exécution contractuel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/5-20
du conseil municipal
en séance du vendredi 28 juin 1996

OBJET

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
COMMUNE PRIMA - ZAC FOUCHEROLLES/RN 102

AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC LA S.A. GOUVERNET

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/5-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

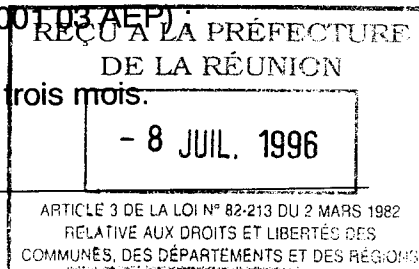
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE UNIQUE

Approuve l'Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la S.A. GOUVERNET pour les travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable de Commune Prima - ZAC de Foucherolles/RN 102 lequel :

- porte le montant TTC initial des travaux de 1 346 559,82 F à 1 384 436,42 F (crédits prévus au Budget Annexe de l'Eau / D 000000 231 300 03 AEP) ;
- prolonge de deux mois le délai d'exécution fixé initialement à trois mois.



Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1996



LE MAIRE
Michel TAMAYA

Commune de St-Denis
Entreprise : S.A. GOUVERNEMENT

DEPARTEMENT DE LA REUNION
MAIRIE DE SAINT-DENIS
DIRECTION DES RESEAUX

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE
COMMUNE PRIMA
ZAC FOUCHEROLLES/RN 102

Projet de décompte final

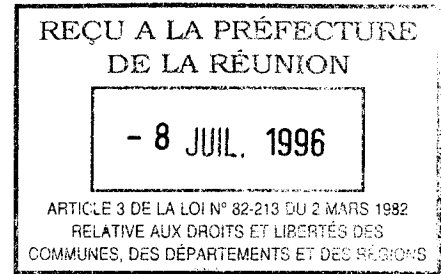
N° Prix	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité marché	Prix Unitaire	Montants HT Marché	Différence/ Quantité/Marché	Quantité Réelle	Différence Coût marché	Montant HT Total
101	Travaux préparatoires * Installation et repli de chantier	Ft	1	60000,00	60000,00	0,00	1,00	0,00	60000,00
	Tranchées								
201	* Fouilles en tranchée	ml	1610	96,50	155 365,00	(-) 308,00	1 302,00	(-) 29 722,00	125 643,00
202	* PV pour fouilles en terrain rocheux	m3	350	205,00	71 750,00	(-) 242,00	108,00	(-) 49 610,00	22 140,00
203	* PV pour remblai T.V. 0/80	m3	75	140,00	10 500,00	(+) 182,00	257,00	(+) 25 480,00	35 980,00
204	* Remblai en matériau de substitution	m3	260	90,00	23 400,00	(-) 40,00	220,00	(-) 3 600,00	19 800,00
205	* Grave 0/31,5	m3	145	160,00	23 200,00	(-)105,50	39,50	(-)16 880,00	6 320,00
	Réseau AEP								
301	* Canalisation Fte STANDARD 2 GS DN 250	ml	500	305,00	152,00	(-) 5,50	494,50	(-)16 77,50	150 822,50
302	* Canalisation Fte STANDARD 2 GS DN 300	ml	900	520,00	468 000,00	(-) 34,50	865,50	(-) 17 440,00	450 060,00
303	* Vannair	U	2	11 000,00	22 000,00	0,00	2,00	0,00	22 000,00
304	* Vidange de point bas	U	3	4 300,00	12 900,00	0,00	3,00	0,00	12 900,00
305	* Ventouse DN 125	U	1	9 500,00	9 500,00	(+) 1,00	2,00	(+) 9500,00	19 000,00
306	* Robinet vanne								
a	• DN 250	U	1	7 500,00	7 500,00	0,00	1,00	0,00	7 500,00
b	• DN 150	U	1	2 700,00	2 700,00	(-) 1,00	0,00	(-) 2 700,00	0,00
c	• DN 125	U	1	2 200,00	2 200,00	(+) 1,00	2,00	(+) 2 200,00	4 400,00

N° Prix	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité marché	Prix Unitaire	Montants HT Marché	Différence/Quantité/Marché	Quantité Réelle	Différence Coût marché	Montant HT Total
Voirie et Ouvrages divers									
401	* Démolition et réfection de chaussée bitumée	m2	80	205,00	16 400,00	(+) 84	164,00	(+) 17 220,00	33 620,00
a	• Voie communale (ép. 0,05 m)	m2	210,00	235,00	25 850,00	(-) 94	16,00	(-) 22 090,00	3 760,00
b	• Voie Nationale (ép. 0,07 m)								
402	* Démolition et réfect° de trottoir et chaussée gravillonnée	m2	300,00	65,00	19 500,00	(+) 69	369,00	(+) 4 485,00	23 985,00
403	* Béton pou protection de canalisation	m3	58,00	1 400,00	81 200,00	(+) 31	89,00	(+) 43 400,00	124 600,00
404	* Bordure de trottoir A2, T2 ou CS2	ml	18,00	190,00	3 420,00	(+) 82	100,00	(+) 15 580,00	19 000,00
405	* Démolition et réfection de piedroit de caniveau	ml	50,00	485,00	24 250,00	(+) 57	107,00	(+) 27 645,50	51 895,00
406	* Maçonnerie de moellons	m33	20,00	1 480,00	29 600,00	(+) 22,5	42,50	(+) 33 300,00	42 900,00
501	Conditions particulières d'intervention Plus value pour intervention de nuit dans l'emprise de la RN 102	Ft	1,00	8 000,00	8 000,00	0,00	1,00	0,00	8 000,00

(+) 34 590,50 1 264 325,50

129 735,00

Total H.T.



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 28 JUIN 1996

ANNEXE AU RAPPORT N° 96/5.20

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-DENIS

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE DE COMMUNE PRIMA

AVENANT N° 1
au marché de travaux

Entreprise :

SOCIETE GOUVERNET
Entreprise de travaux PUBLICS
Route des Plaines
974070 SAINT-BENOIT

.../...

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent Avenant a pour objets :

- la modification des quantités du marché exécutées en plus et moins values.

- la prolongation des délais d'exécution.

ARTICLE 2 : Nouveau montant du Marché

Ci-joint au présent Avenant n° 1, le tableau récapitulatif des travaux exécutés en plus et moins values, il en ressort une augmentation d'un montant de 34 590,50 F H.T. ; ce qui porte le montant du marché à :

* montant initial du marché :	1 229 735,00 F
* Travaux supplémentaires :	34 590,50 F

* Nouveau montant au marché H.T.	1 264 325,50 F
T.V.A. 9,5 %	120 110,92 F

TOTAL TTC	1 384 436,42 F

ARTICLE 3 : DEBLAIS

En raison des interruptions du chantier et perturbations du planning d'intervention dues à des mouvements sociaux et aux intempéries du 1er semestre 1996, des délais supplémentaires de deux mois sont accordés à l'entreprise, pour l'exécution des travaux.

Les délais d'exécution contractuels de 3 mois sont donc portés à 5 mois à compter de la date de début des travaux fixée au 23 Octobre 1995 par O.S. N°1.

~~1995~~

Toute clause de marché initial non modifiée par le présent Avenant reste intégralement applicable.

Pour l'entreprise :

Pour le Maitre d'Ouvrage
Commune de St-Denis

Le,

Saint-Denis, le